

Québec, le 9 novembre 2015

OBJET : Demande d'accès à l'information concernant le Rapport d'orientation  
sur la révision des programmes de la Société d'habitation du Québec

---

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 22 octobre 2015 concernant le sujet précité.

Le document demandé ne peut être transmis en vertu de l'article 39 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, le processus décisionnel n'étant pas terminé.

Conformément à l'article 135 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, nous vous confirmons que vous pouvez demander une révision de notre décision auprès de la Commission d'accès à l'information

Veillez recevoir, Monsieur, mes salutations distinguées.

*Signé Guylaine Marcoux*

**M<sup>E</sup> GUYLAINE MARCOUX**

Responsable de l'accès aux documents et de  
la protection des renseignements personnels